

26.03.2014 - 13:45 Uhr

## **Renforcement des mesures d'accompagnement: compliqué, loin de la réalité, insuffisant - Améliorations requises par le Parlement**

*Bern (ots) -*

Pour Travail.Suisse, l'organisation faïtière indépendante des travailleurs et travailleuses, la décision d'aujourd'hui du Conseil fédéral contre une protection des salaires et des conditions de travail réelle et simplifiée par le biais du partenariat social est absolument incompréhensible. Sans améliorations par le Parlement, on ne pourra pas regagner la confiance de la population dans la protection des salaires suisses.

La protection des salaires et donc aussi des emplois est un facteur très important pour l'approbation, respectivement le rejet, de la libre-circulation des personnes par la population. Un partenariat social fort avec des conventions collectives de travail étendues, valables pour toutes les entreprises en Suisse et de l'étranger, protègent les salaires et les emplois de façon efficace et effective.

Il est dès lors totalement incompréhensible pour Travail.Suisse que le Conseil fédéral rejette maintenant des simplifications pour la déclaration de force obligatoire des CCT. En lieu et place, il propose des mesures compliquées et éloignées de la réalité du terrain qui ne contribuent pas au renforcement du partenariat social et ne protègent les salaires que de manière insuffisante. Il est clair pour Travail.Suisse que le Parlement devra apporter des améliorations sur ce point, si l'on veut regagner la confiance des travailleurs et travailleuses.

De bonnes propositions mais encore lacunaires

Les autres mesures adoptées par le Conseil fédéral lors de sa séance d'aujourd'hui offrent une bonne base pour des améliorations nécessaires dans l'exécution, comme par exemple le relèvement des amendes et l'augmentation du nombre de contrôles. Mais en même temps, il manque toujours d'importantes mesures. En particulier lors d'une interruption de travail immédiate pour les faux-indépendants et concernant les mesures pour réaliser des cautions, Travail.Suisse va s'engager au Parlement pour d'autres améliorations.

Contact:

Martin Flügel, Président : 079/743'90'05

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100020454/100753591> abgerufen werden.